

Site ville



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 511 ST LR/YP

Le Maire de SISTERON,

OBJET : Travaux d'irrigation le Thor

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et suivants
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5
VU le Code de la Route
VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 116-2 et R 116-2
Vu le livre 5 du Code de la sécurité intérieure
VU les travaux devant être réalisés par l'entreprise ENIT pour le compte du Canal de Provence sur : lotissement la chapelle et l'avenue de Lattre de Tassigny;

ARRETE

ARTICLE 1 – l'entreprise ENIT est autorisée à réglementer la circulation par alternat sur demi-chaussée sur l'avenue de Lattre de Tassigny et lotissement la chapelle du 11/05 au 31/07/20.

ARTICLE 2 - La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 3 - L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

ARTICLE 4 - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ
DANS UN DÉLAI LÉGAL,

23 AVR. 2020

ACTE DE LA MAIRIE DE SISTERON



Fait à SISTERON le 23 Avril 2020

